

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 9 septembre 2011

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

Service consulté

N° CP 2011-8-8-1

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES : COLLÈGE GEORGES MARTELOT À ORBEY

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Georges MARTELOT à ORBEY.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège Georges MARTELOT à ORBEY, par délibération du 30 juin 2011, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Georges MARTELOT à ORBEY

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	31 rue Lefébure	4	85m²		Gestionnaire
2)	29 rue Lefébure	4	85m²		Conseiller Principal d'Education
3)	27 rue Lefébure	3	65m²	Agent TOS	
4)	25 rue Lefébure	5	100m²		Principal
5)	23 rue Lefébure	4	100m²	Agent TOS	

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS		
1)	31 rue Lefébure	4	85m²		Gestionnaire	28/06/2010
2)	29 rue Lefébure	4	85m²		Conseiller Principal d'Education	30/03/2000
3)	27 rue Lefébure	3	65m²	Agent TOS		30/05/2000
4)	25 rue Lefébure	5	100m²		Personnel d'administration	30/06/2011
5)	23 rue Lefébure	4	100m²	Agent TOS		16/12/1987